



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Rennes
pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement
professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BREVET PROFESSIONNEL CHARPENTIER

SESSION 2010

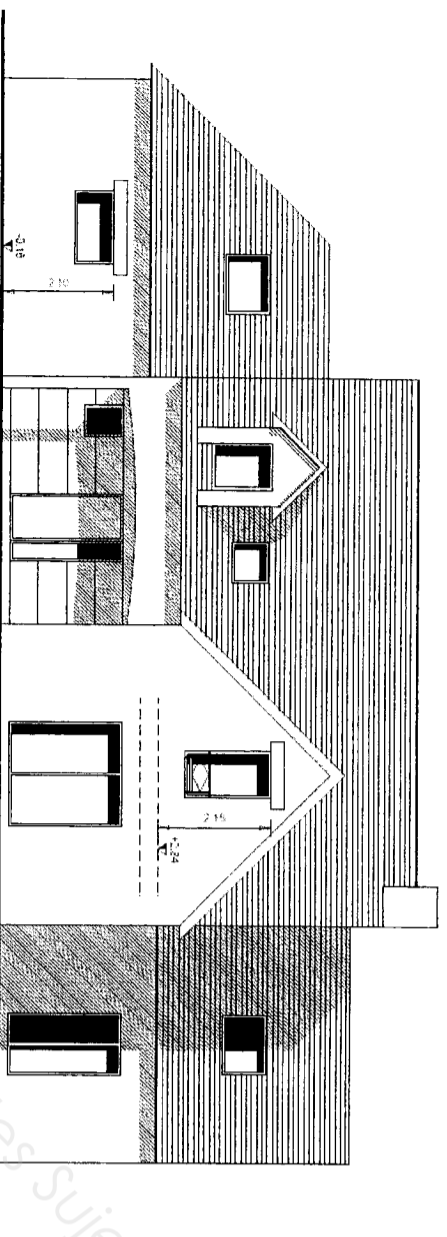
Dossier commun aux épreuves :

- E1** : Etude technique et scientifique d'un ouvrage
- A1** : Recherche des solutions technologiques
- B1** : Réalisation des plans d'exécution
- E2** : Préparation de fabrication et de chantier

DOSSIER TECHNIQUE

SOMMAIRE

Page 1 / 11	Page de garde / Sommaire
Page 2 / 11	Plan de masse
Page 3 / 11	Façades (Nord-Sud-Est-Ouest)
Page 4 / 11	Plan du rez-de-chaussée
Page 5 / 11	Plan de combles
Page 6 / 11	Plan de toiture
Page 7 / 11	Coupe A-A
Page 8 / 11	Coupe B-B
Page 8 / 11	Coupe C-C
Page 9 / 11	Coupe C-C
Page 10 / 11	Coupe D-D
Page 11 / 11	CCTP – Généralités- Lot Charpente - Couverture

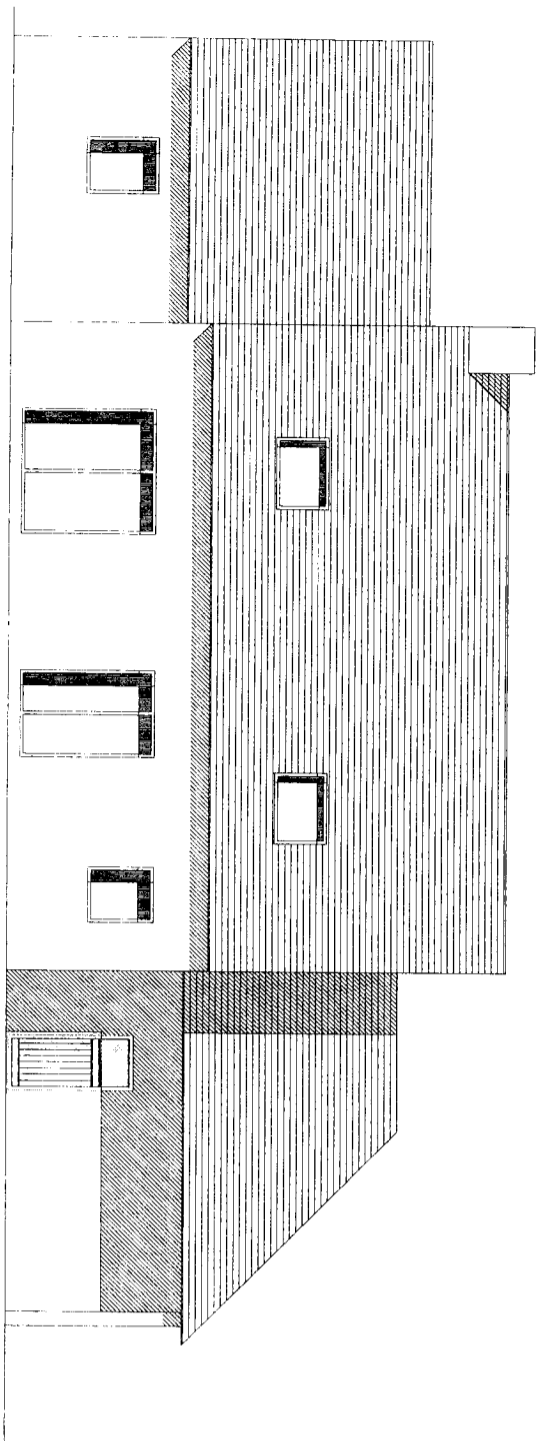


Ce dossier technique est à rendre en fin d'épreuve E1 – A1,
afin d'être redistribué pour les épreuves E1 – B1 et E2

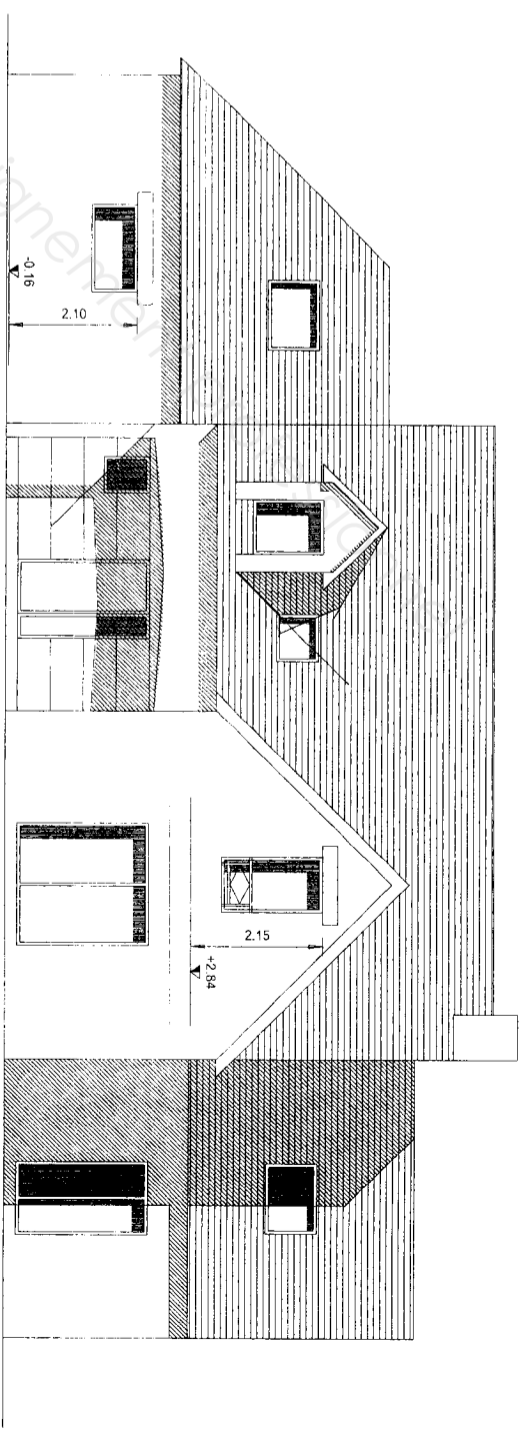
NOM : PRENOM :

CODE EPREUVE : XXXXXX		EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		SPECIALITE : CHARPENTIER	
SESSION 2010	DOSSIER TECHNIQUE	EPREUVE : E1 SOUS - EPREUVE : A1 - Recherche des solutions technologiques B1 - Réalisation des plans d'exécution		Unité U11 Unité U12	Calculatrice autorisée : OUI
Durée :		Coefficient :		Sujet n° 431-432 et 433-EG10	
Page : 1 / 11					

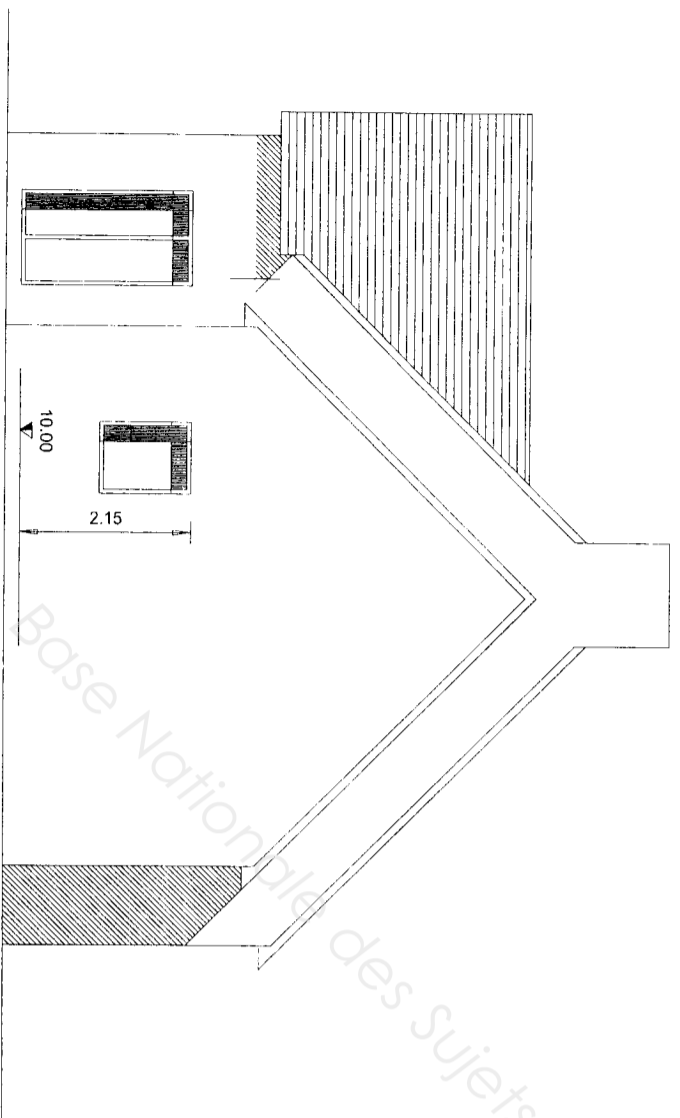
FACADE NORD



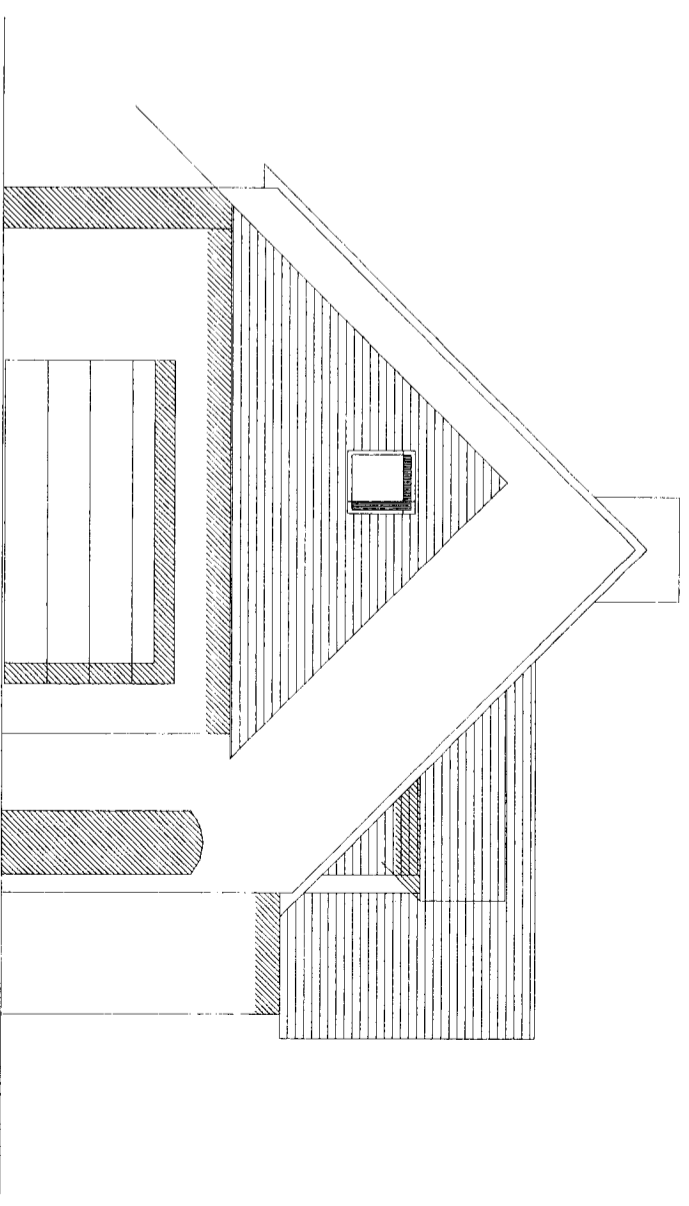
FACADE SUD



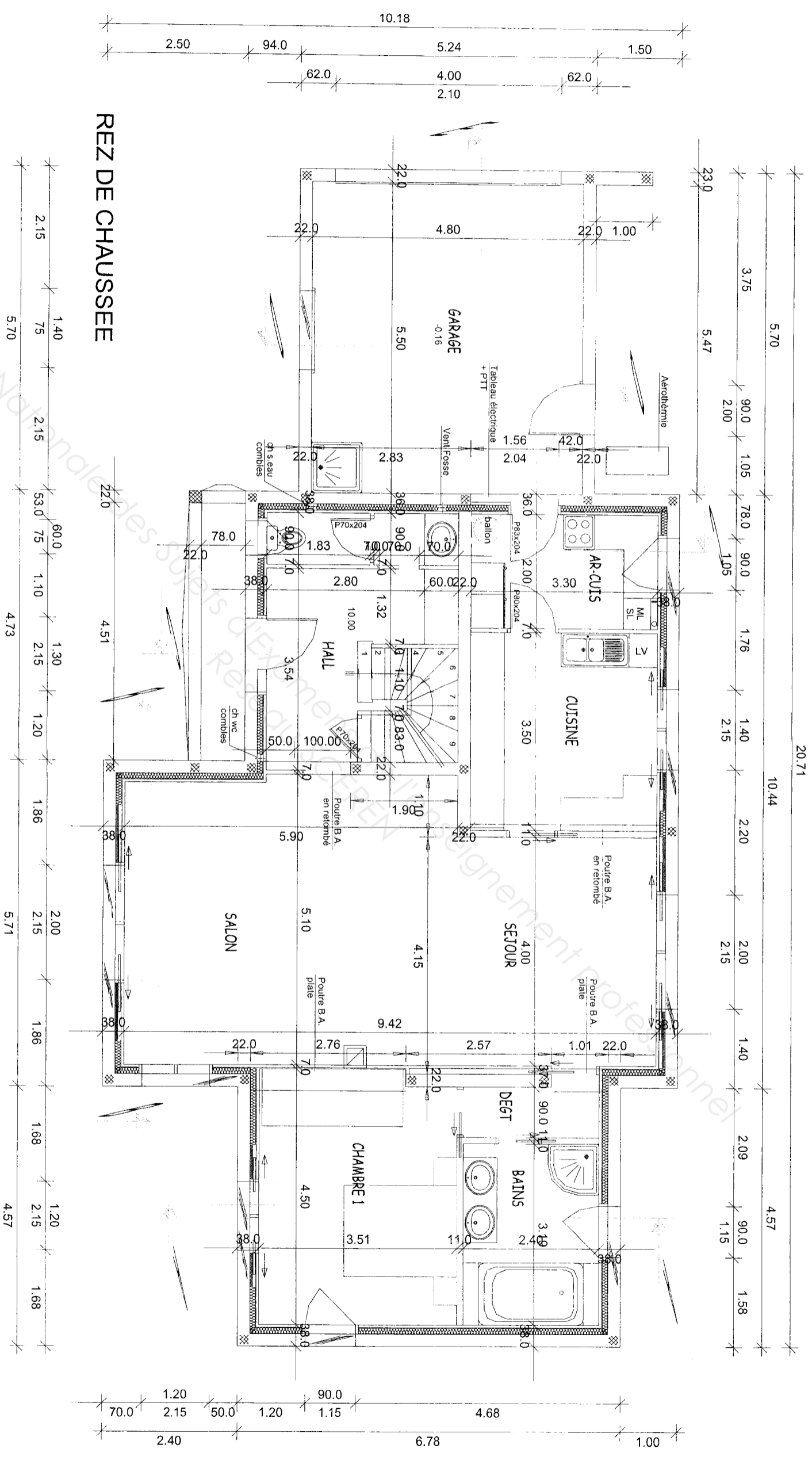
FACADE EST



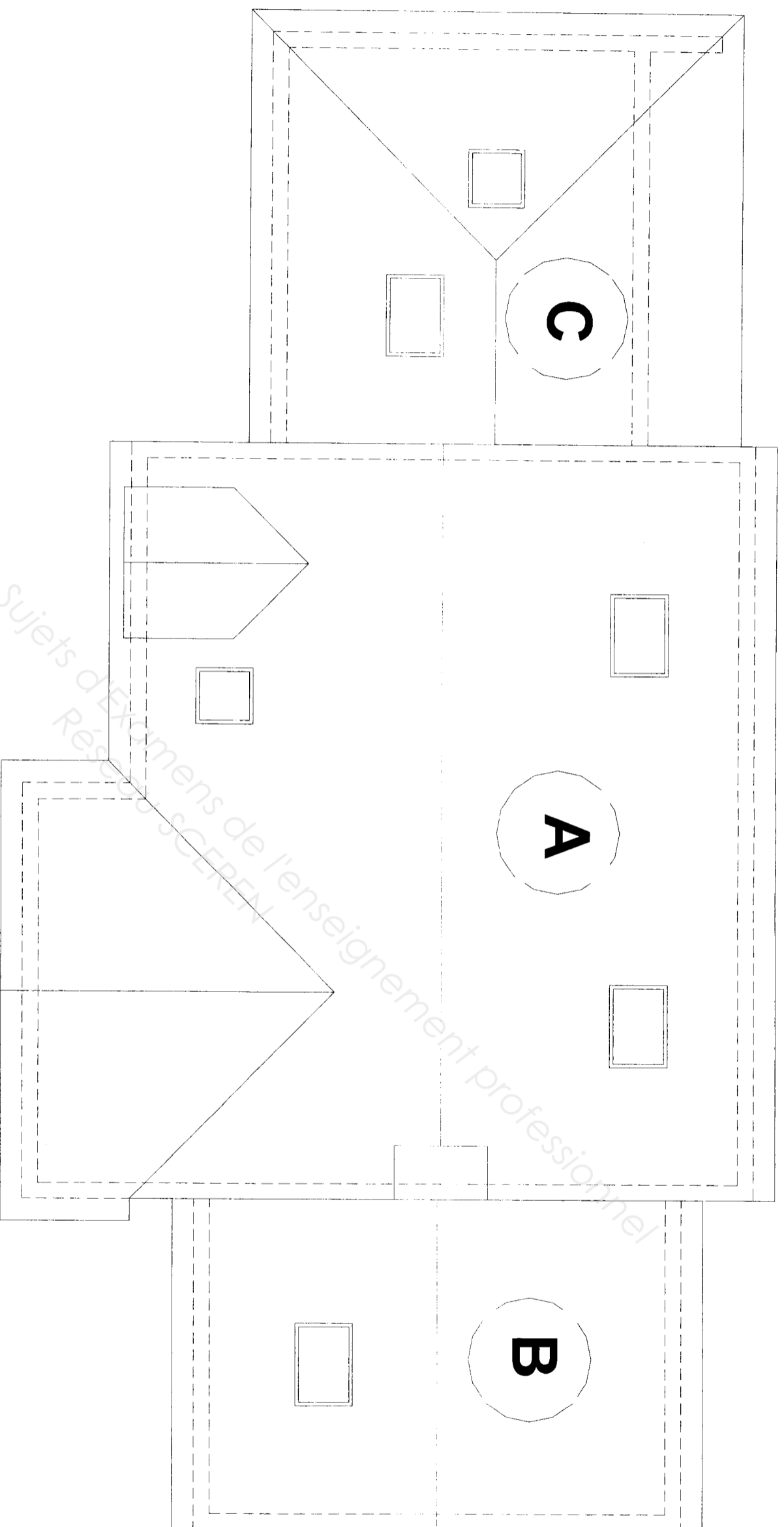
FACADE OUEST



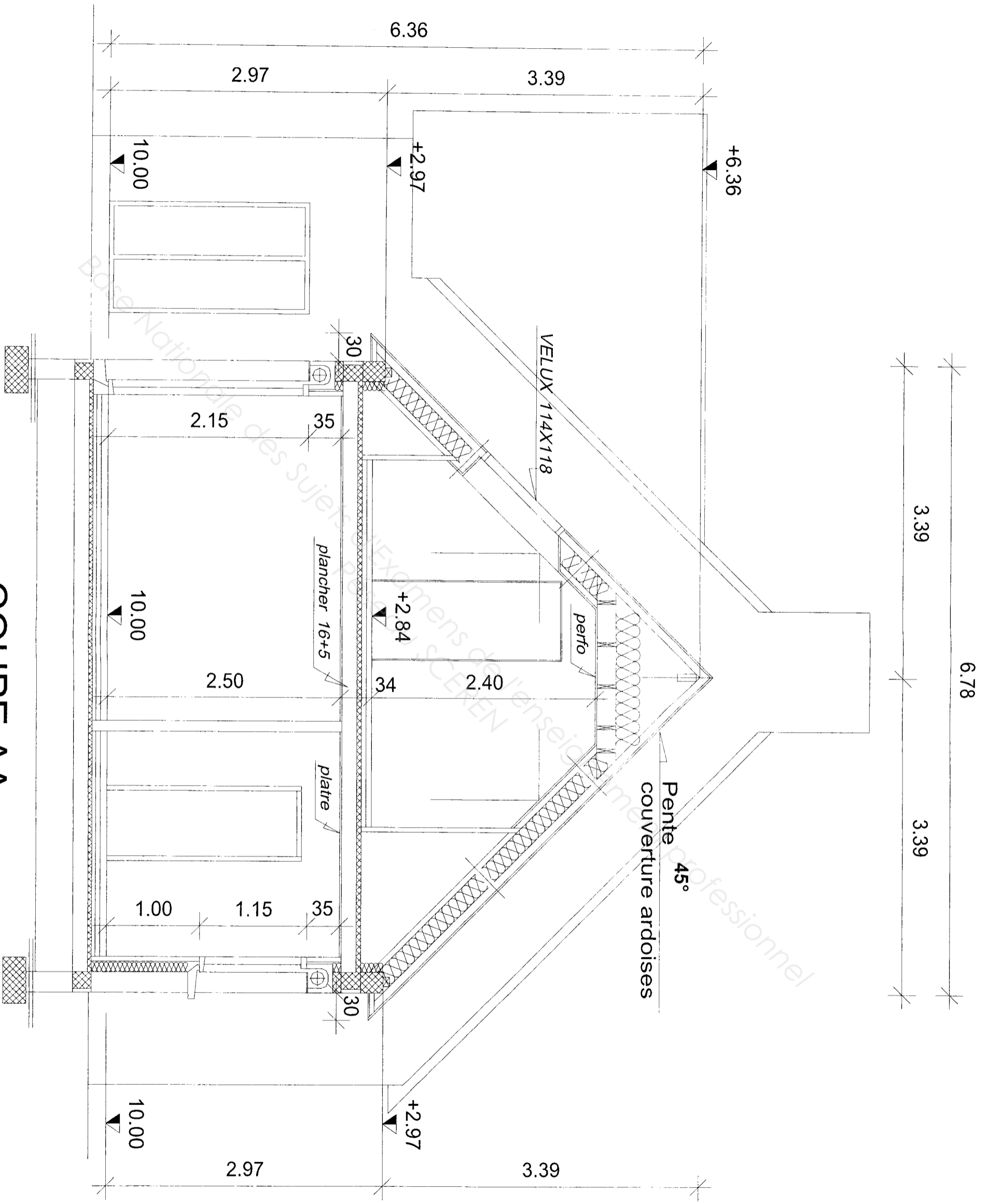
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement
Réseau SCEREN



Base Nationale des Représentations Professionnelles



PLAN DE TOITURE

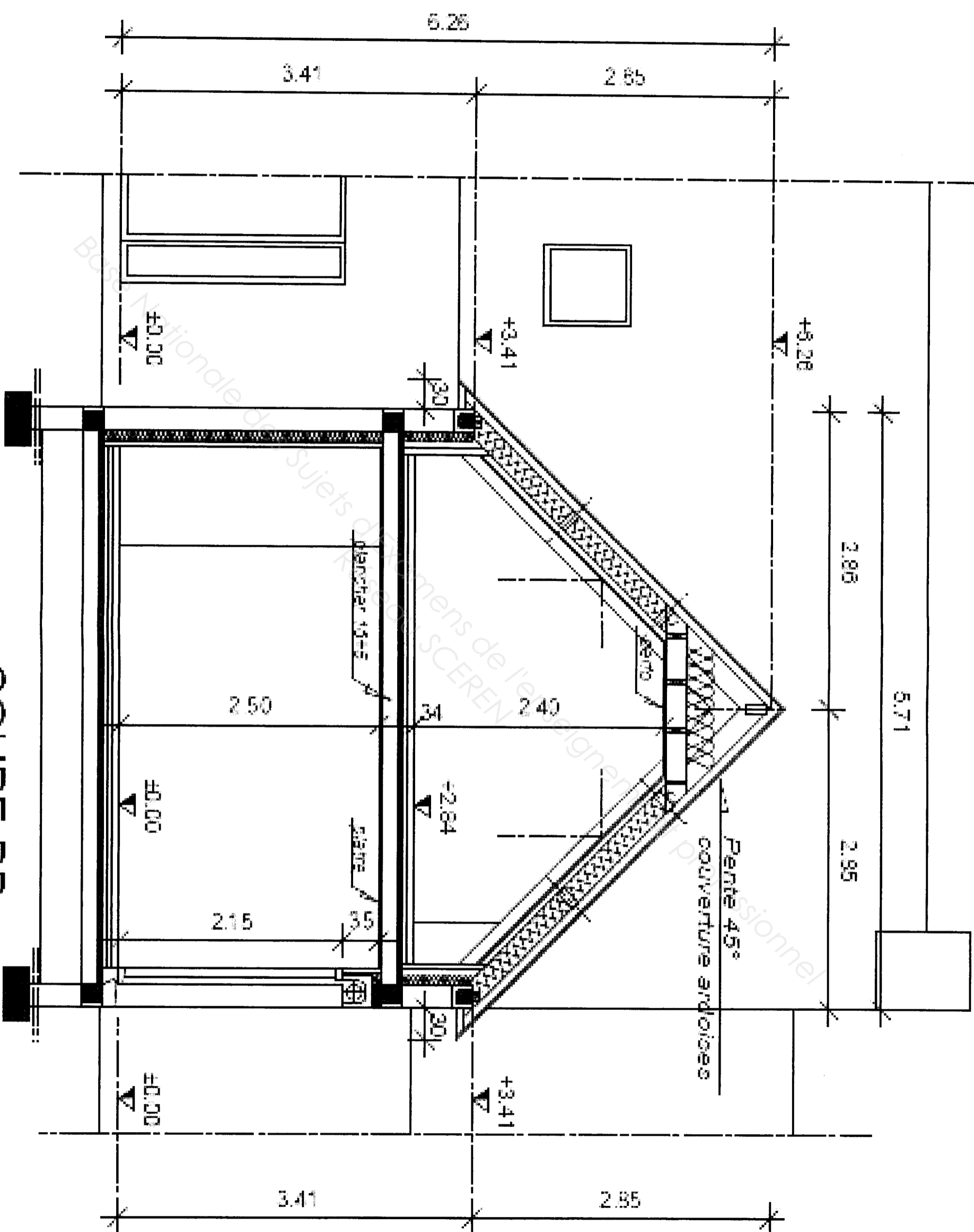


COUPE AA

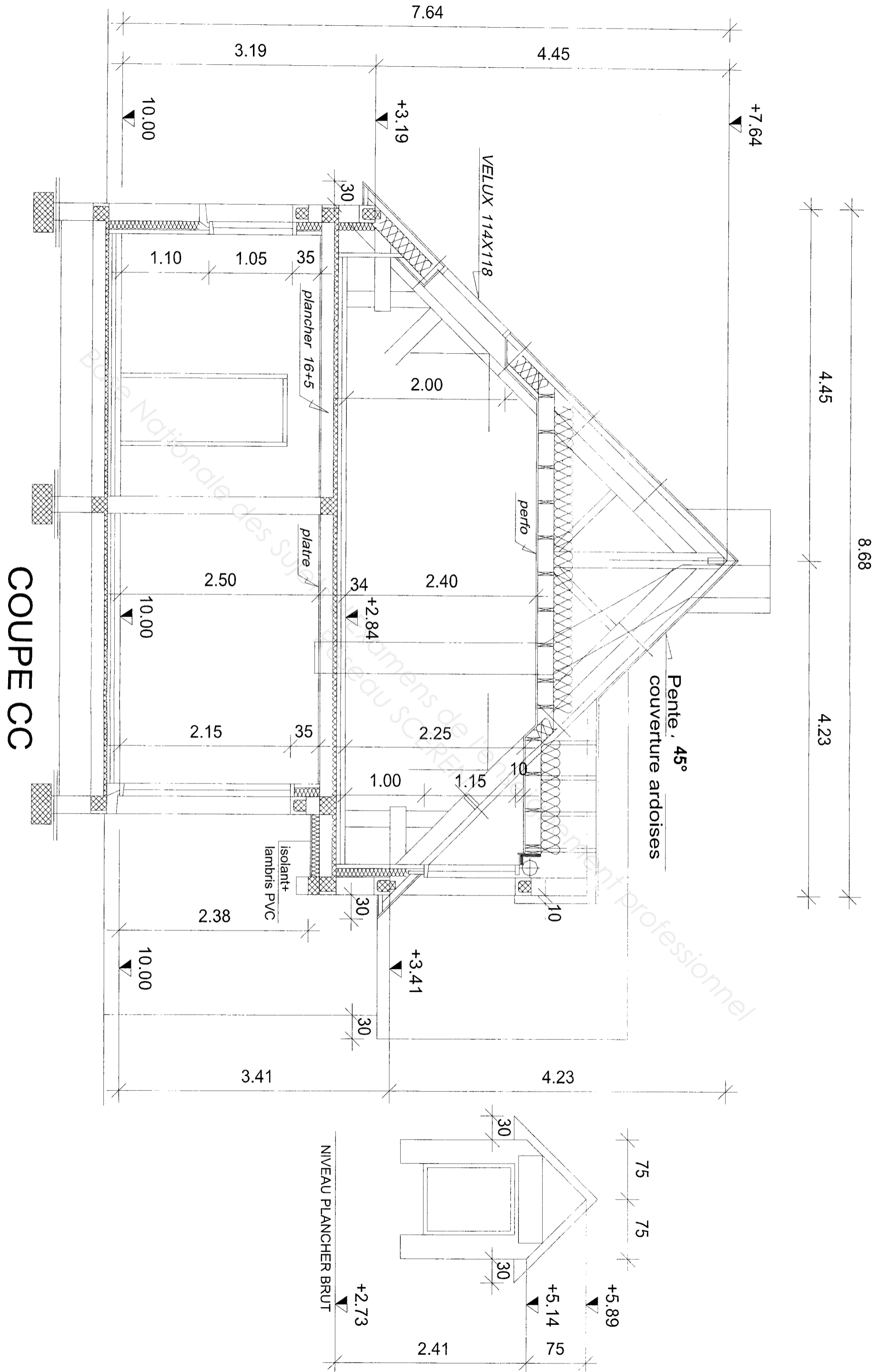
BP CHARPENTIER

Epreuves E1 – A1 et B1 et E2

Sujet n° 431-432 et 433-EG10



COUPE BB



COUPE CC

- GENERALITES -

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DUPINDUR
Avenue de la Plage
50 400 GRANVILLE

MAITRE D'ŒUVRE :

Art & Bois Réalisation
Parc d'Activité
50 170 PONTORSON

NATURE ET LIEU DES TRAVAUX :

CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
22 520 BINIC

EXTRAIT DU CCTP

- CHARPENTE – COUVERTURE -

1 – GÉNÉRALITÉS

NORMES ET RÉGLEMENTS

Les travaux devront être exécutés conformément aux prescriptions techniques des documents

suivants :

- D.T.U. n° 30, 31.1, 31.2, 36.1, 36.4, 40.2, 40.21, 40.41, 60.32.
- Règles TH K 77, TH G, TH BV, TH C, NV, CB 71.
- Normes Françaises NF, Européennes.
- Cahier des charges de l'IRABOIS.
- Cahier C111 du CTBA.
- Cahier des spécifications du CSI.

Cette liste n'est pas limitative.

En outre, l'entrepreneur est tenu de signaler au maître d'œuvre tout changement ou modification de ces normes et règlements intervenants en cours de réalisation.

Les différents matériaux mis en œuvre seront toujours conformes aux normes en vigueur.

VERIFICATIONS

L'entrepreneur devra, par une étude personnelle, vérifier les cotes portées sur les différents plans et s'assurer des possibilités de mise en œuvre. Aucune cote ne sera relevée à l'échelle sur les plans.

CALCULS

Les notes de calcul des ossatures devront être établies par l'entrepreneur ou un bureau d'études spécialisé et être remises au maître d'œuvre. Les dossiers d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur.

CARACTÉRISTIQUES DES BOIS

La charpente sera exécutée en bois résineux C 24 (densité 500 kg/m³).
Les bois seront sains, sans trace de gerçure gélivure, taillés à vives arêtes, commercialement secs

avec un taux d'humidité de 15 % maximum.

Les éléments de charpente stockés sur chantier seront protégés des intempéries.

PROTECTION DES BOIS

Le présent C.C.T.P. fait obligation à l'entrepreneur d'appliquer un traitement fongicide, insecticide et ignifuge sur toutes les pièces de bois de l'ensemble des charpentes avec garantie décennale.
Les traitements des bois seront de classe 2 pour les pièces non soumises aux agressions extérieures, de classe 4 pour les bois soumis aux intempéries (réf: NFB 50.100).

Après assemblage et mise en place des bois, l'entrepreneur procédera aux retouches nécessaires de façon à imprégner les surfaces mises à nu au cours du travail.

L'entrepreneur est tenu de fournir le certificat de traitement des bois à l'autoclave CTB plus attestation AFPB certificat d'agrément d'applicateur et fiches techniques des produits de traitement devront être fournis lors de la livraison des bois sur le chantier

IMPRESSION

Toutes les pièces de charpente ou ouvrage bois apparents à l'extérieur recevront, à la charge du lot Peinture, une couche d'impression avant pose ou scellement (et en particulier les éléments d'avant-toits).

ASSEMBLAGES

Les pointes et broches nécessitées par les assemblages de charpente seront prévues en acier galvanisé ou techniquement équivalent.

Les pannes sont assemblées par coupe en sifflet de 0.30 m de longueur (mesuré sur le chant).

L'encastrement des pannes dans la maçonnerie ne peut être inférieur à 1/4 ni supérieur à 3/4 de la largeur de ces dernières.

Les boulons, tirfonds et étriquers nécessaires à l'assemblage des charpentes seront en acier galvanisé ou techniquement équivalent, ils seront employés avec rondelles normalisées égales à trois diamètres du boulon.

DIVERS

L'entrepreneur devra tous les scellements et calfeutrements au mortier relevant de son lot.

L'entreprise est responsable de la fixation mécanique de ses ouvrages.

La ventilation des combles sera conforme aux normes en vigueur.

2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

CHARPENTE

Charpente : Pente toiture 45 °

Sections retenues pour

❖ : les fermes : Jambe de force : 7.5 * 20 cm

Blochets : 5 * 15 cm

Semelle : 7.5 * 20 cm

❖ : pièces passantes; sablière : 5 * 15 cm

Panne : 7.5 * 20 cm pour les parties de bâtiment repéré A et B.
Inclus la sablière de volée.

Chevrons de section 63 * 75 mm posés à entraxe de 0.40 m.

Panne : 7.5 * 22.5 cm pour la partie de bâtiment repéré C.

- Bois rabotés pour charpente ou toute pièce apparente.

Isolation en toiture :

- ❖ Laissez à la proposition de l'entrepreneur en respectant la réglementation thermique en vigueur.
- ❖ Les plafonds en rampant de toiture devront avoir une finition lambris naturel en bois du nord.

COUVERTURE

Partie courante :

Couverture en ardoises naturelles posées au crochet inox (45 daN/ m²).

Sur volige 18 mm en Sapin du nord traité (densité de 500 kg /m³).

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.